

L'an deux mille vingt, le 15 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 8 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de conseillers présents : 33  
Nombre de conseillers votants : 35

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Chantal SANCHO, Philippe TARDY, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à M. le maire.

### **Acquisition par le biais d'une vente en l'état futur d'achèvement de locaux communaux aux 1-3 allée Saint Romain**

La Ville de Cenon a cédé au promoteur Immobilière Sud Atlantique la maison du gardien du cimetière Saint-Romain par acte notarié le 7 mai 2018. Le conseil municipal du 13 décembre 2016 a délibéré en faveur de l'acquisition de locaux livrés « bruts » au rez-de-chaussée du futur programme immobilier prévu sur le site, par le biais d'une vente en l'état futur d'achèvement, pour un montant de 265 291 euros HT. Les futurs locaux communaux consistent en une salle à vocation associative, ainsi qu'un bureau pour les agents du cimetière.

Un permis de construire modificatif délivré le 15 novembre 2019 a procédé à quelques ajustements des surfaces des locaux. La surface à acquérir par le biais de la VEFA en est modifiée : elle passe de 211 à 187,80 m<sup>2</sup>. En outre, des négociations avec le promoteur ont conduit à envisager une acquisition de locaux aménagés, au lieu de locaux livrés bruts.

L'offre financière globale s'élève à 418 750 euros HT, pour la livraison de locaux livrés « clés en mains », y compris un dispositif de vidéo projection. Ce montant est conforme aux prix habituellement pratiqués sur le marché, comme le constate France Domaine dans son avis du 21 octobre 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**

**27 voix pour**

**1 abstention**

**7 voix contre**

- **annule la délibération du 13 décembre 2016 portant sur l'acquisition de 211 m<sup>2</sup> de locaux associatifs livrés bruts**
- **autorise l'acquisition en VEFA par la Ville de 187,80 m<sup>2</sup> de locaux associatifs aménagés, dans le programme immobilier sis aux 1-3 allée Saint-Romain, pour un montant total de 418 750 euros HT (soit 2 229.76 euros du m<sup>2</sup>)**
- **autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte de vente et tout document afférent à cette cession.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200616-2020-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Publication : 17/06/2020